

Francophonie et variété des français

Professeur : André THIBAUT

Semaine 3 : le français en Belgique et au Luxembourg

1. Le français en Belgique

On quitte aujourd'hui l'Hexagone pour aborder le français d'un pays limitrophe, la Belgique (officiellement, le Royaume de Belgique). Nous allons d'abord jeter un coup d'œil à la géographie et à la démographie de ce pays, assez complexe quant à son paysage linguistique, puis nous nous pencherons sur les caractéristiques du français qu'on y pratique. En quittant la France, nous abordons un système qui sera illustré dans plusieurs autres pays francophones, le fédéralisme (cf. Suisse, Canada) ; ce système est certainement plus souple que le centralisme à la française pour gérer des situations de bilinguisme à l'intérieur d'un même pays. Cela dit, il ne faudrait pas croire qu'il n'y a pas de frictions entre les communautés linguistiques, bien au contraire.

1.1. Géographie et démographie

La Belgique occupe un territoire relativement petit (environ 30.000 km²) mais compte plus de 10 millions d'habitants, ce qui en fait un des pays les plus densément peuplés en Europe. Son histoire est très complexe, et il serait difficile de résumer tous les événements qui ont mené à sa création en tant que pays indépendant, en 1830. La situation linguistique est quelque peu difficile à évaluer, car depuis longtemps (1947) les recensements ne comportent plus de questions sur l'usage des langues (cette question était trop explosive ; selon certains auteurs, les Flamands ne voulaient pas que les résultats d'un recensement linguistique fassent ressortir de façon trop douloureuse la francisation de Bruxelles) ; cela dit, grosso modo, on évalue le pourcentage de francophones dans le pays à environ 40% et celui des néerlandophones à environ 60%. Il ne faut pas oublier une toute petite minorité germanophone (petite, mais reconnue officiellement), qui représente moins de 1% de la population totale du pays. L'agglomération urbaine de Bruxelles compte près d'un million d'habitants, dont la population francophone va de 75% à 90% selon les estimations (ou selon qu'on choisisse d'inclure les bilingues ou pas, et selon l'étendue que l'on voudra bien reconnaître à ce que l'on appelle « l'agglomération urbaine » de Bruxelles). Cela fait donc de la capitale belge (et européenne) une enclave francophone en territoire néerlandophone.

Lexikon der Romanistischen Linguistik V,1, p. 722

Aires linguistiques de la Belgique



Pour comprendre la complexité de la situation belge, il faut distinguer deux modes de répartition politique du territoire qui ne coïncident pas : les Régions, et les Communautés.

Les **Régions** : elles sont au nombre de trois (la Flandre [57,8% de la population ; langue officielle, le néerlandais], la Wallonie [32,6% de la population ; langue officielle, le français] et Bruxelles-Capitale [9,6% de la population ; officiellement bilingue français-néerlandais]).

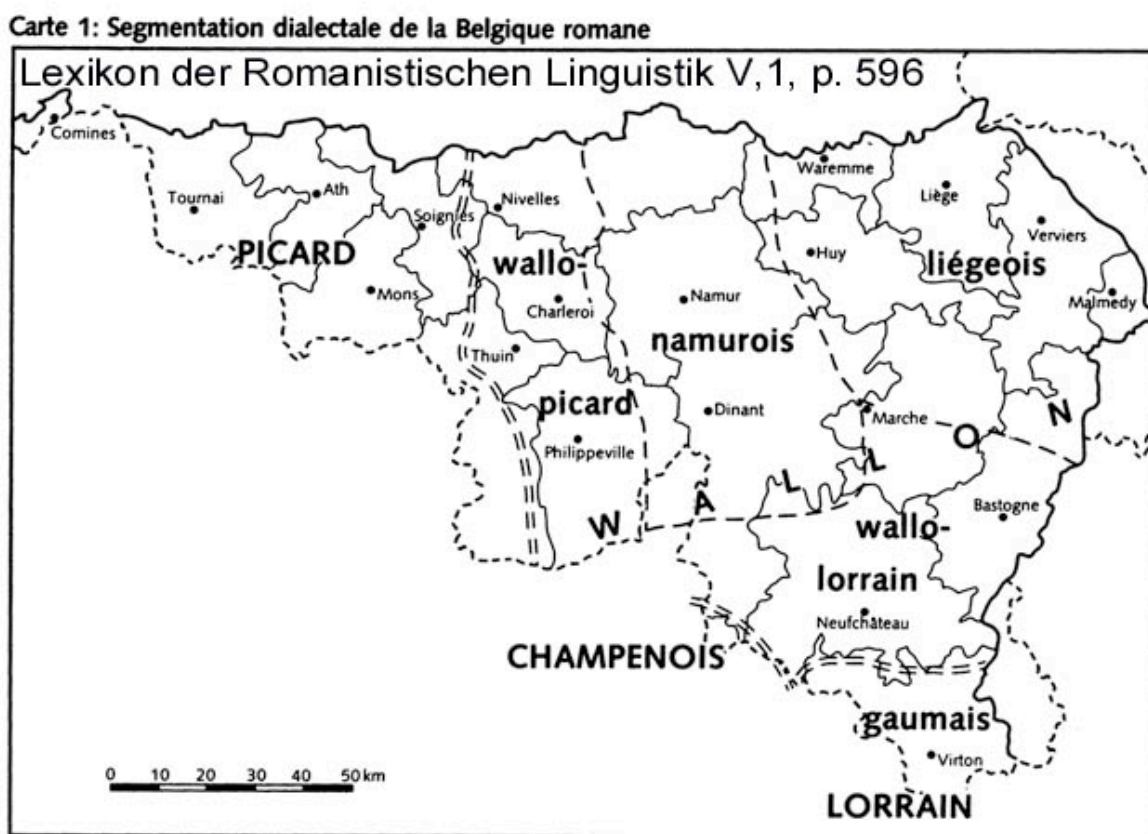
Les **Communautés** : déterminées par un critère culturel et linguistique, elles sont également au nombre de trois (flamande, française et allemande).

Grosso modo, la Communauté flamande regroupe la Flandre et Bruxelles (qui est officiellement bilingue) ; la Communauté française regroupe toute la Wallonie (sauf la partie germanophone à l'est), ainsi que Bruxelles (puisque, nous l'avons déjà dit, Bruxelles a un statut bilingue). Quant à la Communauté allemande, elle se trouve confinée à l'extrémité orientale de la Wallonie, en contiguïté avec l'Allemagne. Comme rien n'est simple, on observe en outre, sur la frontière linguistique entre la Wallonie et la Flandre, quelques points francophones en territoire flamand, et quelques points néerlandophones en territoire francophone ; autour de Bruxelles, de nombreux quartiers affichent également un pourcentage majoritaire de francophones. Enfin, l'allemand déborde dans la zone officiellement francophone.

La Belgique, pays qui confine à la France, aux Pays-Bas et à l'Allemagne, pratique donc (comme langues officielles) la langue de chacun de ses grands voisins. Il ne faudrait pas oublier, toutefois, que sous ces langues officielles existent des parlers régionaux. Les phénomènes de contacts de langue qui caractérisent la Belgique concernent donc les langues standard, mais aussi de nombreux dialectes et patois.

1.2. Contacts de langue

1.2.1. Les parlers galloromans de Belgique



Nous avons dit que la Région située au sud du pays s'appelle la Wallonie, et donc que ses habitants sont appelés Wallons. Cette dénomination générale masque toutefois une réalité dialectale beaucoup plus complexe. Nous avons parlé la semaine dernière de la cohabitation, en France, entre patois [ou dialectes et langues régionales] et français. Nous avons dit que le nord de la France est caractérisé par la quasi-disparition, de nos jours, des anciens patois galloromans (plus précisément, les patois d'oïl), qui ont entièrement cédé la place au français. La Belgique romane représente en fait la continuation géographique, vers le nord, de cette configuration dialectale d'oïl ; on y retrouve donc, dans une situation classique de diglossie, patois et français. Comment s'appellent ces patois ? On pourrait être tenté de croire qu'il s'agit simplement du wallon et de rien d'autre, puisque cette Région s'appelle la Wallonie. Or, la réalité est plus complexe. Si la plus grande partie de la Wallonie est effectivement occupée par des patois wallons (à l'intérieur desquels on peut distinguer plusieurs sous-catégories, dont le namurois et le liégeois sont peut-être les plus caractéristiques), on remarque que l'ouest est occupé par des parlers picards, et le sud-ouest par des parlers lorrains (ces derniers aujourd'hui à toutes fins pratiques disparus de l'usage), voire champenois.

La plus grande différence du point de vue sociolinguistique entre la situation en Wallonie et en France septentrionale est constituée par le fait que les parlers traditionnels y ont survécu beaucoup plus longtemps qu'en France, et ce n'est vraiment qu'aujourd'hui, au XXI^e siècle, qu'ils commencent à être sérieusement menacés, n'étant plus transmis aux jeunes générations (si ce n'est par bribes).

Ces parlers ont exercé une influence certaine sur le français de Belgique, mais la dynamique entre français régional pan-wallon et patois n'est pas simple. Plusieurs cas de figure sont possibles, quant à la diffusion d'un type lexical d'origine dialectale et à son adaptation aux structures phonétiques, phonologiques et morphologiques du français (nous verrons ci-dessous, § 1.3.2., quelques exemples). En outre, des spécialistes (Michel Francard, Colloque Rézeau, juin 2003) ont fait ressortir que l'une des conséquences de l'étiollement des patois est que, paradoxalement, on se permet d'utiliser de plus en plus de dialectalismes en français, alors que chez les générations plus âgées la conscience d'une frontière claire entre les deux codes linguistiques limitait l'importance numérique des phénomènes d'emprunt, ou devait être plutôt interprétée comme de l'alternance codique. En outre, ce qui était autrefois perçu comme quelque chose de honteux dans certaines situations (le recours à un mot d'origine dialectale) est aujourd'hui plutôt senti comme une façon d'exprimer son appartenance au groupe, ou simplement comme une manière plus imagée, plus drôle, plus frappante de s'exprimer.

Une autre observation importante est la suivante, et c'est ce qui va nous amener au point suivant : le français de Bruxelles est, du point de vue de son substrat, totalement distinct du français des différentes aires de la Wallonie, puisqu'on n'y a jamais parlé quelque patois gallo-roman que ce soit. Le parler traditionnel de Bruxelles est une variété de flamand, et si la ville est aujourd'hui très majoritairement francophone, c'est que ses citoyens se sont peu à peu francisés (on peut bien sûr y trouver des citoyens originaires de Wallonie, mais ils ne semblent pas avoir joué un grand rôle dans l'apparition des traits que l'on considère typiques du français des Bruxellois). En somme, il convient de distinguer à tout le moins deux variétés de français en Belgique : celui des Wallons, et celui des Bruxellois (ce qui fait que l'expression « avoir l'accent belge » ne veut rien dire pour les Belges).

Il convient également d'expliquer un tout petit peu à quoi est due cette francisation. Pendant longtemps, le français était la langue des élites dans la partie néerlandophone du pays (et dans la partie francophone de toute façon) ; c'est la langue qu'il fallait acquérir si l'on était cultivé, si l'on voulait exercer des fonctions importantes dans l'administration, voire dans les affaires. La grande bourgeoisie flamande était partout bilingue autrefois. Cette francisation a atteint un point de non-retour à Bruxelles, alors qu'en Flandre elle a carrément reculé, le néerlandais standard se substituant au français dans ses fonctions de langue « A » (langue de prestige). Il y a quelque chose d'ironique à constater que les violents affrontements linguistiques qui ont secoué le royaume de Belgique mettent souvent aux prises des gens, au fond, de même origine ethnique (des Flamands, à tout le moins si on regarde leur nom de famille !) mais qui sont aujourd'hui séparés par leurs langues : ceux de Bruxelles parlent français, les autres parlent flamand.

1.2.2. Les parlers germaniques de Belgique

La situation n'est pas simple non plus du côté germanique. La région septentrionale s'appelle « la Flandre », et elle a comme langue officielle le néerlandais, c'est-à-dire la langue officielle du voisin du nord, les Pays-Bas. Cela dit, les parlers traditionnels qu'on y pratique ne se con-

fondent pas avec cette étiquette de langue officielle. Pour simplifier, on dira qu'en Flandre on parle le flamand, mais en fait seulement deux provinces s'appellent vraiment « Flandre » : il s'agit de la Flandre occidentale, et de la Flandre orientale (voir carte ci-dessus). Les autres provinces de la Région « Flandre » s'appellent Anvers, Limbourg et Brabant (le Brabant flamand, à distinguer du Brabant wallon). Chacune de ces provinces connaît ses propres parlers, qui se rattachent tous à la grande famille des dialectes néerlandophones. L'ensemble de ces parlers est chapeauté par le néerlandais standard, qui exerce les fonctions de langue standard.

Dans la Communauté allemande, c'est l'allemand standard qui a le statut de langue de prestige, mais dans la réalité dialectale les locuteurs pratiquent en fait une variété d'allemand appelée *Plattdütsch* (ou, plus simplement, le *Platt*), qui appartient à la constellation des parlers bas-allemands (je précise ici que « bas » n'a pas une valeur diastratique ou sociale, mais géographique, comme dans « Pays-Bas »).

1.3. Les particularités du français de Belgique

Passons maintenant aux particularités du français de Belgique. Disons d'abord que les conditionnements historiques et géographiques que nous venons d'évoquer ont eu pour conséquence que certaines de ces particularités sont régionalement très limitées, alors que d'autres peuvent s'observer dans tout le pays, voire au-delà. Elles peuvent s'expliquer, comme nous l'avons déjà vu la semaine dernière, comme des archaïsmes (et, dans ce cas, ils sont souvent communs à la francophonie périphérique : Suisse, Canada), ou comme des innovations, à répartir en deux catégories : des emprunts (au flamand ou au wallon), et des néologismes internes. Ces particularismes s'observent à tous les niveaux de l'analyse linguistique, comme nous allons le voir ci-dessous.

1.3.1. Phonétique et phonologie

L'un des traits que l'on remarque le plus dans la prononciation des Belges est l'absence du son [ɥ], remplacé tantôt par [w], quand nous avons affaire à une synérèse (*puis* prononcé [pwi] au lieu de [pɥi], *lui* prononcé [lwi] au lieu de [lɥi]), tantôt par [y] en cas de diérèse (*nuage* prononcé [nyɑ:ʒ] en deux syllabes au lieu de [nɥɑ:ʒ] en une seule ; *tuer* [tye] au lieu de [tɥe]). On peut donc dire qu'il n'y a pas d'opposition phonologique entre [ɥ] et [w] ; toutefois, *Louis* s'oppose à *lui* car le premier se prononce en deux syllabes, donc avec diérèse ([luwi]) et le second en une seule syllabe, donc avec synérèse ([lwi]).

L'opposition phonologique entre un /a/ antérieur (*patte*) et un /a/ postérieur (*pâte*), opposition aujourd'hui inexistante pour une grande partie de la population française, se réalise en Belgique par une opposition non pas de lieu d'articulation (antérieur ≠ postérieur), mais bien de durée et de tension : les deux voyelles sont antérieures (ou simplement centrales), mais celle de *pâte* est plus longue et plus tendue : un /a/ bref s'oppose donc à un /a:/ long.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule opposition de durée (et de tension) vocalique qu'on peut observer en français de Belgique : cette opposition concerne d'autres voyelles. On citera les exemples suivants : *mettre* [mɛtʁ] ≠ *maître* [mɛ:tʁ] ; *belle* [bɛl] mais *fidèle* [fidɛ:l] ; *ami* [ami] ≠ *amie* [ami:] ; *vendu* [vɑ̃dy] ≠ *vendue* [vɑ̃dy:] (ces deux dernières oppositions sont aussi connues dans certaines parties de l'est de la France ainsi qu'en Suisse romande).

Le français de Belgique a maintenu encore d'autres oppositions phonologiques qui existaient autrefois en français général, mais qui ont disparu aujourd'hui. C'est le cas de l'opposition

entre /o/ et /ɔ/ en finale absolue, qui permet d'opposer, par exemple, *mot* [mɔ] à *maux* [mo], ou *pot* [pɔ] à *peau* [po]. En français standard, en syllabe fermée, l'opposition est encore possible, théoriquement, devant certaines consonnes, comme -l (cf. *sol* ≠ *saule*, *Paul* ≠ *pôle*) ou -t (cf. *hotte* ≠ *haute*, *sotte* ≠ *saute*), mais pas en finale absolue, en syllabe ouverte.

Quant à la distinction entre /e/ et /ɛ/ en finale absolue, qui peut encore être considérée comme faisant partie du français standard (bien qu'une grande partie de la France ne la fasse plus), il va sans dire qu'elle se maintient parfaitement en Belgique, où l'on distingue sans problème entre *pré* et *prêt*, le premier avec /e/ et le second avec /ɛ/.

Même chose pour la distinction entre les voyelles nasales /ɛ̃/ et /œ̃/ : à l'exception de l'Ile-de-France (et de la plus grande partie de la moitié septentrionale du pays), qui a perdu cette distinction, une bonne partie des provinces de France (en particulier dans la moitié sud), ainsi que le reste de la francophonie du Nord, distingue encore aujourd'hui entre, par exemple, *brin* ≠ *brun*, ou *un doux* ≠ *hindou*, ou *emprunt* ≠ *empreint*.

L'ensemble de ces caractéristiques relève de la phonologie et s'explique essentiellement par le caractère conservateur de cette variété de français. D'autres caractéristiques, simplement phonétiques celles-là, sont en revanche innovatrices et s'expliquent peut-être davantage par le contact avec les langues d'adstrat (parlers wallons, dialectes flamands). On peut mentionner :

- la diphtongaison du [e:] long en finale de mot : *année* [anej], *fumée* [fymej], *chanter* [ʃāte:j].
- la tendance à la diérèse (contrairement à l'ouest et au centre-nord de la France, mais de pair avec plusieurs régions méridionales) : (*se*) *fier* disyllabique [fije] plutôt que monosyllabique [fje] ; *lion* [lijɔ̃] plutôt que [ljɔ̃] ; *louer* [luwe] plutôt que [lwe] ; si vous écoutez le youtubeur belge GuiHome, vous remarquerez qu'il prononce souvent le mot *chiant* comme s'il s'écrivait *chillant* !
- la tendance à éliminer certains hiatus par l'insertion d'une semi-consonne, particulièrement dans l'est et le centre de la Wallonie : *théâtre* [tɛja:t(ʁ)], *européen* [øʁɔpɛjɛ̃], *vingt-et-un* [vɛ̃tɛjœ̃].
- l'ouverture des voyelles fermées [i, y, u] en [ɪ, ʏ, ʊ], autant en syllabe ouverte qu'en syllabe fermée (contrairement à ce que l'on observe en franco-qubécois, où seule la syllabe fermée entraîne ce phénomène) : *petit* [pɛtɪ], *petite* [pɛtɪt], *entendu* [ãtãdʏ], *crapule* [kʁapʏl], *une* [ʏn], *toute* [tʊt], *goutte* [gʊt].

On terminera avec une caractéristique qui relève tout à la fois de la phonétique et de la phonologie, l'assourdissement des consonnes finales sonores. En effet, les consonnes [b, d, g, v, z, ʒ] en position finale de mot (ou intérieure devant consonne sourde) perdent leur sonorité et se prononcent toutes comme les sourdes correspondantes : respectivement, [p, t, k, f, s, ʃ]. Cela signifie-t-il que le français de Belgique ne peut distinguer les paires minimales qui ne se distinguent que par une opposition sourde-sonore à la finale ? Pas du tout ! La perte de sonorité est compensée par l'allongement de la voyelle précédente. C'est ainsi que *bac* [bak] s'oppose à *bague* [ba:k], *vite* [vit] à *vide* [vi:t], *bref* [bʁɛf] à *brève* [bʁɛ:f], *visse* [vis] à *vise* [vi:s], *bouche* [bʊʃ] à *bouge* [bu:f], etc.

Signalons comme ultime point le fait que les mots étrangers, en particulier néerlandais, sont souvent prononcés de façon différente en Belgique : nous savons tous que Brel prononçait *Amsterdam* [amstɛrdam] avec un [ə], et non [amstɛrdam] avec un [ɛ] à la française.

1.3.2. Lexique

Un mot d'abord sur l'état de la recherche : il n'existe pas encore – malheureusement – l'équivalent pour le français de Belgique d'un DHFQ (*Dictionnaire historique du français québécois*), d'un DRF (*Dictionnaire des régionalismes de France*) ou d'un DSR (*Dictionnaire suisse romand*). Pour l'instant, la communauté scientifique doit se contenter de ce qui existe ; nous mentionnerons les sources les plus importantes, qui sont, dans l'ordre chronologique :

- La thèse de Jacques Pohl, qui date de 1950 et qui n'a jamais été publiée, ce qui rend sa consultation très difficile ; on ne se laissera pas trop impressionner par les 16 volumes de l'ouvrage, dont la taille surdimensionnée est due en partie à une typographie très aérée et à des feuillets de petite taille dont seul le recto a été utilisé, et l'on regrettera que personne en Belgique n'ait jamais pris la peine de l'éditer (car dans une typographie plus serrée, cet encombrant ouvrage tiendrait facilement en un volume et rendrait de fiers services à la communauté scientifique car c'est évidemment une source de consultation obligatoire pour les chercheurs). La principale postérité scientifique de cet ouvrage universitaire à diffusion confidentielle se trouve dans les pages du *Trésor de la langue française*, car les artisans de ce monument lexicographique disposaient d'un exemplaire de la thèse de Pohl.
- Le *Dictionnaire de belgicisms* de François Massion, en deux volumes, paru en 1987, dont la microstructure est assez riche et rigoureuse ; c'est un ouvrage tout à fait correct qu'il faut connaître, entre autres pour sa longue introduction d'une centaine de pages qui touche plusieurs aspects du français en Belgique (v. le compte rendu d'A. Thibault paru dans *Revue de linguistique romane* 53 [1989], 570-571). L'auteur n'a toutefois aucune formation en étymologie, ce qui se ressent parfois douloureusement.
- La publication collective *Belgicisms : Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, de 1994, à laquelle ont collaboré plusieurs des plus grands noms de la linguistique belge, mais qui est malheureusement de loin inférieure à ce que l'on est en droit d'attendre de nos jours dans le domaine de la lexicographie des français régionaux. Il faut savoir qu'il existe, mais cet ouvrage est plutôt décevant.
- Le *Dictionnaire du français de Belgique* de Christian Delcourt, de 1998-1999, qui se signale surtout par l'abondance des citations qui illustrent les différents emplois des belgicisms recensés. Du point de vue de la technique lexicographique, l'ouvrage laisse quelque peu à désirer ; on y trouve nombre d'informations intéressantes, et une approche contrastive avec le français de référence, mais le tout présenté de façon non systématique. L'auteur a beaucoup travaillé avec des bases de données textuelles, à commencer par Beltext (l'équivalent belge de Frantext), dont il est le principal artisan, mais aussi avec les cédéroms du journal *Le Monde* (Paris) et *Le Soir* (Bruxelles), ainsi qu'avec le cédérom *Discotext* de l'INaLF (qui comporte un sous-ensemble de la base Frantext). Il a cependant négligé de faire relire son travail par d'autres spécialistes dans son domaine, ce qui lui aurait permis d'améliorer le produit final. Il n'est pas bon de faire cavalier seul en lexicographie historique.
- Le dernier né : Michel Francard, Geneviève Geron, Régine Wilmet, Aude Wirth, *Dictionnaire des belgicisms*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2010, 400 pages. Ses points forts : le marquage sociolinguistique des mots et les encadrés encyclopédiques. Sur ce dictionnaire, voir le compte rendu d'A. Thibault dans *Revue de linguistique romane* 74 (2010), 520-522.

1.3.2.1. Particularités lexématiques

On pourrait citer des centaines d'exemples. Exemplifions les catégories une par une :

- les archaïsmes : l'exemple le plus connu, les adjectifs cardinaux *septante* et *nonante*, aussi employés couramment en Suisse romande, et dont la fréquence relative commence déjà à reculer dans l'usage central au XVI^e siècle, au profit des équivalents *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix*. – À l'école, on *double* une classe (plutôt que *redouble* en français de France) ; cet usage vieilli en France ne l'est pas en Suisse et au Canada.
- Les néologismes par emprunt :
 - o Aux parlers romans de Wallonie : *estaminet* n. m. « café, bistrot, souvent assez petit ». Existe aussi dans la frange la plus septentrionale de la France, en contiguïté avec la Belgique. Il s'agit d'un emprunt au wallon *staminê*, prob. dér. du wallon *stamon* « poteau auquel la vache est liée près de sa mangeoire », cf. le wallon *staminée* « mangeoire » (1624 ds *FEW* t. 17, p. 213a). – *baraquî* n. m. « forain, habitant en roulotte », puis à partir de là « personne d'allure négligée, peu soignée » ; il s'agit d'un emprunt au wallon *barakî*, où l'on reconnaît un dérivé du type lexical *baraque*. – Les WC s'appellent, dans un style plaisant, le *djok*, emprunt à un mot wallon qui signifie « perchoir ». – *flatte* n. f. « bouse de vache ».
 - o Aux parlers germaniques : Une forte averse est appelée *drache* n.f., qui viendrait selon Beatus Beardsmore du sud-néerlandais *dretsen*. – Un petit débaras, et par métaphore plaisante une chambre d'étudiant, sont appelés *kot(s)* n.m. dans toute la Belgique francophone, bien que le mot ait été à l'origine seulement bruxellois, puis argotique-estudiantin. – La télé s'appelle couramment en Belgique la *tévé* (ou *TV*) ; cet emploi, commun à la Suisse et au Canada, est parallèle à celui de l'anglais (*TV*) et de l'allemand (*TV*). – La crème glacée s'appelle en Belgique *crème (à) glace*, lexie qui existe également au Canada, où on l'explique comme un calque de l'anglais *ice cream*.
- Les néologismes par innovation propre : l'orthophoniste s'appelle en Belgique le *logopède*, dérivé de *logopédie*, synonyme (beaucoup plus rare en France) d'*orthophonie* ; la soucoupe s'appelle en Belgique (et en Suisse) *sous-tasse*. La matinée est dite *avant-midi*, tout comme au Canada ; il s'agit d'une création spontanée par analogie avec *après-midi*. L'étudiant qui travaille quelques heures par semaine pour financer ses études est appelé *jobiste*. – La totalité est dite *entière*, belgicisme de fréquence. – Le taciturne est dit *taiseux*. – L'affectueux est *amiteux*. – D'autres dérivés suffixaux : *communautarisation*, *rattachisme* (termes de politique) ; *navetteur* (terme d'urbanisme) ; *ramassette* « pelle à poussière » (terme domestique).

1.3.2.2. Particularités sémantiques

- Les archaïsmes : la fameuse triade *déjeuner-dîner-souper*, déjà évoquée la semaine dernière. – Un exemple beaucoup moins connu : le récepteur téléphonique s'appellait naguère encore en Belgique le *cornet* (tout comme d'ailleurs en Suisse romande) ; ce mot a existé autrefois en France (on a en fait d'abord dit *cornet acoustique*), mais il y est vite tombé en désuétude. – L'adjectif *brun* a encore son extension sémantique pleine, car il n'est guère concurrencé par *marron*, comme en français de France. Il partage cette caractéristique avec le français de Suisse et du Canada.
- Les emprunts : *thé* s'emploie avec le sens de « infusion, tisane » (tout comme en Suisse romande), ce qui pourrait bien avoir été encouragé par le contact avec les

langues germaniques ; *académique* s'emploie avec le sens de « universitaire » (autre emploi commun avec la Suisse), ce qui pourrait aussi dénoter une influence germanique.

- Les innovations : le mot *sacoche* désigne en Belgique (ainsi qu'au Canada) un sac à main de femme, ce qui semble être une restriction d'emploi à partir du sens « grosse bourse de cuir qui se porte au côté ou dans le dos » (FEW 11, 28b), alors qu'en France le mot s'emploie pour le gros sac du facteur ou de l'écolier (ce sont aussi des restrictions sémantiques, mais distinctes). – Le mot *duvet* désigne en Belgique (ainsi qu'en Suisse romande) ce qu'on appelle en France une couette ; il s'agit d'une banale métonymie, très répandue dans les parlers et le français régional du grand Est, de la Suisse à la Belgique en passant par la Franche-Comté, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine. – L'adverbe *gentiment* s'emploie couramment avec le sens de « lentement, graduellement » ; cet emploi, aussi courant en Suisse, n'a guère été repéré jusqu'à présent dans la lexicographie.

1.3.3. Grammaire

- L'antéposition de l'adjectif dans des lexies où ce ne serait pas usuel en France : cf. *des courtes culottes* pour *des culottes courtes* (MassionBelg). Cf. encore *une propre culotte, du sale linge, ta blanche chemise, un noir ongle*, etc. C'est le wallon qui aurait ici laissé sa trace sur le français de Belgique.
- L'emploi de *savoir* pour « pouvoir » : cf. *je ne sais pas savoir* pour « je ne peux pas savoir » ; *est-ce que je sais vous embrasser ?* pour « puis-je vous embrasser ? »¹ ; *la clef ne sait pas entrer dans la serrure*.
- La tournure (calque de certaines langues germaniques) *qu'est-ce que c'est pour...*
Ex. : *Qu'est-ce que c'est pour une voiture, c'te bagnole ?* comme équivalent de « tu peux me dire ce que c'est que cette voiture ? » (cf. la construction allemande parallèle *Was ist das für ein Wagen ?*).
- La grande fréquence des périphrases verbales avec *avoir* + adjectif : *l'avoir facile / difficile* « faire ou obtenir quelque chose facilement / difficilement », cf. encore *l'avoir dur* ; *avoir bon* « se sentir bien » (*On a bon ici au soleil*) ; *avoir dehors* « éliminer, enlever (par ex. une tache), faire sortir, expulser » (dans ce cas-ci, il s'agit d'un calque du flamand).
- L'emploi particulier de plusieurs prépositions : *jouer sur la rue, loger sur une chambre, être fâché sur quelqu'un*
- Un archaïsme : une certaine tendance au maintien de la négation *ne... pas* dans sa totalité, là où le français oral dans le reste de la francophonie, France y compris, laisse tomber le *ne* pour ne garder que le *pas*.

¹ C'est une allusion à une scène d'une pièce de Feydeau intitulée *Occupe-toi d'Amélie*, où un personnage d'origine flamande appelé Van Putzeboom (!) demande à une jeune Française s'il peut l'embrasser :

VAN PUTZEBOUM : - Est-ce que je saie vous embrasser ?

AMÉLIE : - Comment "si vous savez" ? Mon Dieu ! il me semble que vous êtes plus à même que moi...

MARCEL : - Non ! Non ! il demande s'il peut.

AMÉLIE : - Ah !... Comment donc.

2. Le français au Luxembourg

Nous allons terminer avec le Grand-Duché du Luxembourg (à ne pas confondre avec la province aussi appelée « Luxembourg » en Wallonie orientale), petite monarchie constitutionnelle de 2.586 km² et d'environ 400.000 habitants. La situation linguistique y est très complexe, contrairement à ce que l'on pourrait être tenté de croire en France, où l'on a simplement l'impression que tous les Luxembourgeois sont unilingues francophones : la langue nationale est vraiment le luxembourgeois, parler germanique étroitement apparenté aux dialectes des régions allemandes limitrophes (voire de la Moselle germanophone) mais élevé au rang de langue officielle par la volonté de ses habitants. Toutefois, l'apprentissage intensif du français et de l'allemand dès l'école primaire fait de tous les citoyens luxembourgeois des trilingues en puissance. On a donc pu parler pour le Luxembourg de *triglossie*. Le français jouit d'une présence plus importante que l'allemand ; il domine à la radio et à la télévision, dans les textes juridiques, dans la vie politique ; toutefois, la presse et l'édition sont légèrement plus présentes en allemand qu'en français. La répartition des langues ne correspond toutefois à rien sur le plan géographique (contrairement à ce que nous avons constaté pour la Belgique). Il est intéressant de constater que l'importance de l'immigration en provenance de pays latinophones (Portugal, Italie, mais aussi bien sûr la France, voire la Belgique francophone) a renforcé la présence du français dans le Grand-Duché ; cela dit, les immigrants de seconde génération parlent le luxembourgeois, qu'ils doivent de toute façon apprendre à l'école primaire. Le luxembourgeois est la langue la plus importante pour tout ce qui touche à la vie privée, la vie sociale, la vie politique, la vie religieuse ; il est perçu comme la vraie langue du Luxembourg, alors que le français (et encore davantage l'allemand) sont plutôt des langues à valeur « utilitaire ».

Il n'existe pas de recueil lexicographique des particularités du français du Luxembourg, qui est de toute façon un français « langue seconde », appris à l'école. On peut toutefois relever quelques phénomènes, comme des emprunts à l'allemand (cf. *automate* n. m. « distributeur de billets de banque », de l'all. *Automat* ; *académicien(ne)* n. « étudiant(e) diplômé(e) de l'université », de l'all. *Akademiker(in)* ; *fraction* n. f. « groupe parlementaire », de l'all. *Fraktion* ; (*vin*) *ouvert* adj. « (vin) en pichet », de l'all. *offen* ; tous ces emplois sont aussi attestés en Suisse romande, où ils sont aussi dus à l'influence de l'allemand).

3. Bibliographie

3.1. Aspects généraux

BEATENS BEARDSMORE, Hugo, « Les contacts des langues à Bruxelles », dans Valdman 1978, 223-247.
BLAMPAIN, D. ; GOOSSE, A. ; KLINKENBERG, J.-M. (dir.), *Une langue, une communauté. Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Duculot, Communauté française de Belgique.

DELCOURT, Chr. ; FRANCARD, M. ; MOREAU, M.-L., « Une banque de données textuelles sur la langue française en Belgique », dans Latin/Queffélec/Tabi-Manga 1993, 313-331.

FRANCARD, Michel, « Entre *Romania* et *Germania* : la Belgique francophone », dans Robillard/Beniamino 1993, 317-336.

FRANCARD, Michel, « Lorsque le français doit compter avec les parlers régionaux : La description des variantes topolectales de la Wallonie », dans Francard/Latin 1995, 57-66.

FRANCARD, Michel, « L'oral au risque de l'écrit : Corpus oraux et pratiques lexicographiques », dans Frey/Latin 1997, 369-379.

GOOSSE, André. « Qu'est-ce qu'un belgicisme ? », dans *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises*, t. LV, n° 3-4, p.345-367.

GOUDAILLIER, Jean-Pierre, « La situation luxembourgeoise : vers un changement de statut de la langue française ? », dans Robillard/Beniamino 1996, 771-783.

PIRON, Maurice. « Aperçu des études relatives au français de Belgique », dans *Le français en France et hors de France. Les français régionaux, le français en contact*. Actes du colloque sur les ethnies francophones, Nice 26-30 avril 1968 (*Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, n° 12, 1970), Centre d'études des relations interethniques de Nice, [Paris], Les Belles Lettres, [1971], p.31-47.

PIRON, Maurice. « Le français de Belgique », dans Valdman 1978, 201-221.

POHL, Jacques. *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1962.

3.2. Lexicographie et lexicologie

BAETENS BEARDSMORE, Hugo. *Le français régional de Bruxelles*, Presses Universitaires de Bruxelles, 1971.

Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique, W. Bal [et al.], Louvain-la-Neuve, Duculot, 1994.

DELCOURT, Christian. *Dictionnaire du français de Belgique, A-F*, Bruxelles, Le Cri, 1998.

-----, *Dictionnaire du français de Belgique, G-Z*, Bruxelles, Le Cri, 1999.

FRANCARD, Michel / Geneviève GERON / Régine WILMET / Aude WIRTH, *Dictionnaire des belgicisms*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2010, 400 pages.

FUCHS, Heinz. *Untersuchungen zu Belgizismen, Zu Ursprung und Verbreitung lexikalischer Besonderheiten des belgischen Französisch*. Frankfurt / Bern, Peter Lang, 1988 (Bonner romanistische Arbeiten, Band 29).

HANSE, Joseph (et al.). *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fond. Ch. Plisnier, 1980.

HANSE, Joseph (et al.). *Nouvelle chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fond. Ch. Plisnier, 1974.

LEBOUC, Georges. *Le belge dans tous ses états. Dictionnaire de belgicisms, grammaire et prononciation*, Paris, Bonneton, 1998.

MASSION, François. *Dictionnaire de belgicisms*, Francfort, Peter Lang, 1987.

POHL, Jacques. *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*, thèse de doctorat non publiée, 16 tomes, Bruxelles, 1950.